

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL615

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 55, après le mot :

« effectuée »,

insérer les mots :

« par la personne détenue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.